

RÈGLEMENT 2008

Rectificatif du 16 janvier 2008

Dispositions spécifiques – Horse-Ball

Page 130

Art 4.4 Qualification des joueurs

A. Conditions de participation.

En fonction de son âge, un joueur ne peut participer qu'à certaines catégories d'épreuves. L'âge pris en compte est celui qu'atteint le joueur dans l'année civile. Seuls les seniors, juniors et cadets peuvent participer aux championnats senior, mixtes et féminines.

CATÉGORIE	CONDITIONS D'ÂGE	GALOPS MINI	EQUIDÉS
Moustiques	8 ans maxi	1	A maxi
Poussins	9/10 ans	2	A maxi
Benjamins	11/12 ans	2	B et C
Minimes	13/14 ans	3	C et D
Cadets (poneys)	15/16 ans	4	C et D
Cadets (chevaux)	15/16 ans	4	D et E
Juniors	17/18 ans	4	D et E
Seniors en épreuves Club	18 ans et plus	2	D et E
Seniors	18 ans et plus	4	D et E